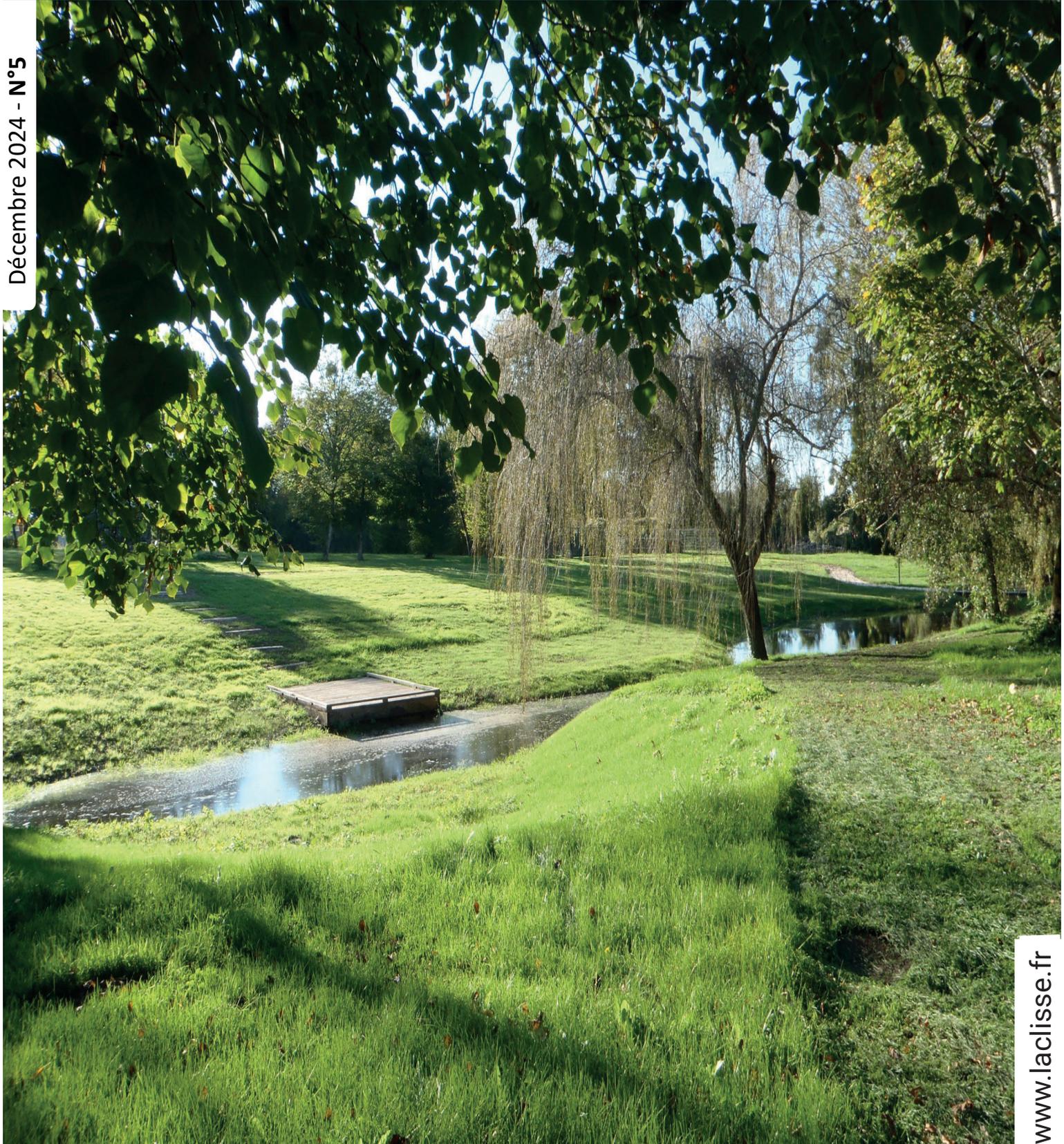




# Le P'tit Clissois

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE LA CLISSE

Décembre 2024 - N°5



[www.laclisse.fr](http://www.laclisse.fr)

**ACTUALITÉ**

Parc de la Gabirotte

**EVENEMENT**

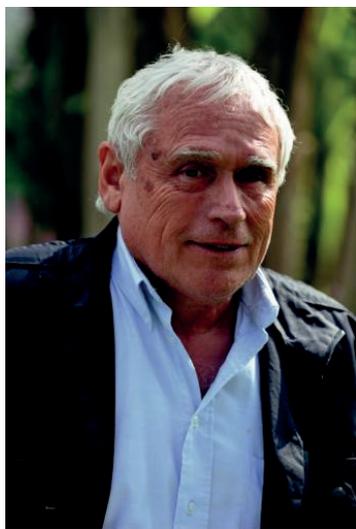
Notre centenaire

**ENVIRONNEMENT**

Captage d'eau potable



# Le mot du Maire



*Madame, Monsieur,*

*La rentrée scolaire 2024/2025, dans notre R.P.I, s'est déroulée sur deux sites : Luchat et Pisany.*

*L'école Lucette Bouyer de La Clisse a été fermée sur décision de l'Education Nationale avec l'accord des élus des autres communes*

*composant le R.P.I . Je ne reviendrai pas sur cette triste et incompréhensible décision.*

*Maintenant, il convient de rebondir car il est hors de question de se séparer de cet ensemble immobilier créé en 1960. Je rappelle qu'à l'époque deux classes composaient le nouveau groupe scolaire. L'ensemble doit rester dans le giron du patrimoine communal et le souci des élus est qu'il ne devienne pas une friche.*

*Dès la rentrée 2024/2025 après avoir libéré les locaux du matériel scolaire, des contacts ont été pris afin d'envisager la restructuration de l'ancienne école. A ce jour plusieurs pistes sont examinées pour l'aménagement de l'espace :*

*- création d'une crèche, ce qui à mon sens aurait du sens. Mais la C A F co-financeur aux côtés de l'Agglomération de Saintes estime que les besoins dans notre secteur ne sont pas identifiés.*

*- transformation des bâtiments en logements locatifs. Des bureaux d'étude vont nous faire des propositions.*

*- création d'un hôtel d'entreprises avec l'Agglomération de Saintes. Cette piste aurait le mérite de réduire l'enveloppe des travaux d'aménagement.*

*- location à une structure évoluant dans le tertiaire. (exemple : bureau d'études, cabinet comptable ....)*

*- location à une association oeuvrant dans l'enseignement alternatif.*

*Bien évidemment la liste n'est pas fermée et les élus travaillent activement afin de trouver une proposition réaliste en ayant à l'esprit de ne pas mettre en péril la situation financière de la commune.*

*Deux éléments seront étudiées avec attention :*

*- le coût de la restructuration*

*- les recettes attendues.*

*Nous communiquerons régulièrement sur ce dossier important pour la commune.*

*Je vous annonce la fin des travaux d'aménagement du parc de la Gabirotte. (voir l'article dans ce bulletin)*

*Désormais ce lieu de convivialité, voulu de longue date par les élus, permet, dans un espace boisé, aux administrés de pouvoir se promener en toute sécurité. De plus, les sportifs pourront entretenir leur patrimoine santé en pratiquant les six agrès mis à leurs disposition dans le cadre du « parcours de santé ».*

*Je remercie le Syndicat de la Voirie, les entreprises Eiffage, Id verdé, Valcore et l'ensemble des collaborateurs de la commune pour leur implication dans la réussite cette réalisation.*

*La municipalité a reçu Henriette Mémain pour son centième anniversaire. Afin de marquer cet évènement, un arbre sera planté par Henriette dans le parc.*

*Une nouvelle année est à notre porte. Je souhaite qu'elle apporte la paix dans le monde et que les armes se taisent définitivement. Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous bonheur et santé pour vous et pour tous ceux qui vous sont chers.*

*Je remercie mes adjoints, toutes et tous les conseillers pour leur engagement à mes côtés, ainsi que les agents communaux pour leur disponibilité et leur professionnalisme.*

*Je termine mon propos en ayant une pensée affectueuse vers ceux qui souffrent, qui sont dans la détresse, qui sont seuls, qui recherchent un emploi et ceux qui ont été affectés par un deuil .*

*Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes  
Bonne et heureuse année 2025.  
Avec mes amitiés clissoises.,*

*Daniel DE MINIAC*

Responsable de la publication : Daniel de Miniac, Maire de La Clisse

Conception-rédaction : Daniel de Miniac -Amandine Gouin Petit - Carole Jordana - Virginie Zengerlin - Alexandrine Denogens - Pascale Maurat - James Viaud - Patrick Starzinsky - Léa Favreau - Apolline Carré-Guillem

Photos : Carole Jordana - Patrick Starzinsky – Raphael Brunetti -Apolline Carré-Guillem

Bulletin municipal de La Clisse

Tirage : 350 ex

Impression papier recyclé

Impression : CROQ'PAPIER- 17100 Fontcouverte

## L'aménagement du parc de la Gabirotte

**A** l'été 2024 les travaux d'aménagement du parc ont débuté : la réalisation des allées secondaires et la réfection de l'allée principale, la création de la zone humide, l'implantation du ponton et de la passerelle, l'engazonnement, le défrichage des zones est et ouest, l'implantation du parcours sportif, les plantations des arbres et arbustes et enfin la mise en place de l'aire de jeux pour enfants.

En 2025 quelques aménagements à la marge seront à finalisés, notamment près du parcours sportif (engazonnement) et la mise en place de bancs et corbeilles.



En terme financier, le coût total HT est de 154 459,50 € réparti ainsi :

• Aménagement paysager	35 662,31 €
• Voirie – terrassements	55 940,80 €
• Installations de voirie	34 231,70 €
• Mobiliers	28 624,69 €

La mairie a obtenu l'aide financière de ses partenaires institutionnels :

• Saintes-Grandes Rives, l'Agglo	50 000 €
• Département de Charente-Mme	40 000 €
• Reste à charge	64 459 €

La TVA sera reversée par l'État en 2025.

La fermeture durant ces longs mois a été nécessaire pour éviter tous accidents ou incidents. Cet espace naturel de plus de 4 hectares est désormais accessible à la population et aux personnes de passage. Bien qu'il ne soit pas visible depuis la voie publique, le bouche à oreille fonctionne si bien que de nombreux promeneurs s'y arrêtent, le temps d'une pause.



Etant donné la fréquentation importante de ce lieu public, merci de respecter les consignes de prudence élémentaire, en particulier pour les enfants et de maintenir les chiens en laisse.

**Ce bel espace de verdure et de quiétude est désormais à votre disposition ! Rendez-vous au printemps 2025 pour une inauguration festive...**



CJ  
Maître d'oeuvre : Syndicat de la Voirie 17, ingénierie-VRD : EVEN BTP – Concepteur-Paysage : ROUGE BORDEAUX, Voirie-terrassements : Eiffage, Aménagement Paysager : IDVerde, Passerelle et ponton : Valcore.

## Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

**E**n ce 106<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, sous la direction de la fanfare « Les coquelicots » de Sablonceaux, une cinquantaine de Clissoises et de Clissois s'est jointe aux membres du conseil municipal pour aller se recueillir devant le monument aux morts de la commune.

Lecture fut faite par le Maire Daniel de Miniac du message de Monsieur Sébastien LECORNU, Ministre des Armées et des Anciens combattants et de Monsieur Jean-Louis THIERIOT ministre délégué auprès du ministre des Armées. Dans leur message, il est l'accent sur le devoir de gratitude, de lucidité et d'espérance que nous inspirent les sacrifices que nous commémorons en ce 11 novembre 2024. Extrait :

« **Le devoir de gratitude**, c'est tout simplement se souvenir du sacrifice de ces jeunes hommes, habités des promesses de la vie, qui ont consenti à tout donner pour que la France demeure.

**Le devoir de lucidité**, c'est de ne pas oublier que 21 ans après que les canons se fussent tus, il a fallu reprendre les armes en 1939. La conjonction de la lâcheté et de l'aveuglement ont transformé la « der des der » en « armistice de vingt ans » pour reprendre les mots du Maréchal FOCH .

**Le devoir d'espérance**, c'est de ne jamais douter des ressources de la France pour venir à bout des défis qui se présentent à elle. La guerre change de visage, mais de génération en génération, les soldats de France demeurent animés de la même volonté de défendre l'honneur et la patrie. »



Le caporal chef Sébastien Brissonneau et Monsieur Jean-Paul Martin ancien combattant, ont assisté les autorités lors du dépôt de gerbe et l'énoncé des « morts pour la France ».

Le pot de l'amitié , offert par la municipalité, fut servi dans la salle des fêtes de la commune après une aubade exécutée par la fanfare « les coquelicots ».

La flamme du souvenir reste très présente à La Clisse.

Joyeuses Fêtes

## « Elle n'est pas belle la vie ! »

C'est ce que l'on ressent lorsque Henriette Mémain nous déroule tous les moments qui ont émaillé sa longue vie. Elle a vu le jour le 25 août 1924 à Corme-Royal dans une famille d'agriculteurs. Le samedi 31 août 2024, la municipalité recevait « sa centenaire » lors d'une cérémonie réunissant les 5 générations de la famille, ainsi que le conseil municipal et les agents communaux.



Pétillante, avec un petit air malicieux, Henriette se plaît à raconter son parcours qui chevauche sur les vingt et vingt-et-unième siècles. Elle a connu le front populaire, l'occupation nazie, la libération de la France et les « trente glorieuses ». Elle a vu arriver dans les foyers : le réfrigérateur, la machine à laver et la lucarne de la télévision. Elle a assisté à la transformation de la vie quotidienne grâce au développement des nouvelles technologies. Elle a vécu les premiers pas de l'homme sur la lune et la conquête de l'espace.

Henriette est l'incarnation de notre mémoire collective :

- elle a vu le transfert du cimetière communal
- elle a assisté à la construction du groupe scolaire
- elle a vécu le détachement de la cloche de l'église lors d'un mariage

- elle a constaté l'évolution démographique de La Clisse : 250 habitants en 1951 et 800 maintenant.

En 1941, un soir dans un bal clandestin ( nous sommes sous l'occupation) elle rencontre un jeune clissois Pierre Mémain. Ils se marient en 1942 et le couple vient s'installer en 1950 dans la maison familiale du « cloneau ». Ils vécurent ensemble 75 ans.

Depuis le départ de Pierre, Henriette coule des jours paisibles aux côtés de sa fille Christiane et de l'affection de toute sa famille.

La municipalité a tenu à honorer sa centenaire en présence du conseil municipal et des agents communaux.

Afin de marquer cet évènement, un arbre sera planté par Henriette dans le parc de la Gabirotte et ce afin de fixer cet évènement exceptionnel dans la mémoire de la commune.

**Avoir cent ans est un cadeau de la vie.**

**Un siècle c'est une mine d'or de sagesse.**



## Le réseau de bus et le transport à la demande évoluent

Le 4 novembre 2024, officialisera un réseau urbain de transport conforté et légèrement modifié et d'un dispositif à la demande (TAD) simplifié et renforcé !

Le réseau urbain structurant est conforté avec le maintien des 3 lignes urbaines mais avec quelques changements notoires :

- La desserte du Parc Atlantique avec la ligne B se fera désormais toutes les 35 minutes.
- Les bus de la nouvelle ligne C auront une fréquence de 40 minutes toute la journée, avec un itinéraire qui va s'adapter aux évolutions du territoire (Cité entrepreneuriale, nouveau siège de l'agglomération, quartier de Magézy, hôpital).
- Une meilleure intermodalité avec la gare de Saintes avec les lignes urbaines et la Navette Gare : correspondances et temps de parcours raccourcis !
- Un réseau plus attractif avec l'extension de l'amplitude des lignes jusqu'à 20 h.



Pas de gros changements à venir sur le réseau rural et scolaire, mais certains tracés de lignes et points d'arrêts seront modifiés afin de gagner en efficacité et en temps de parcours. Le nombre de départs avant 7 h sera diminué, et toutes les lignes auront un départ possible à 13 h 25 le mercredi et à 18 h 25 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ces changements seront également mis en place à la rentrée des vacances de Toussaint, soit le 4 novembre.

Sur le transport à la demande Allo'Buss, c'est une petite révolution qui s'annonce. Fini le zonage compliqué, les jours de passage différenciés selon la commune de résidence.

Bienvenu à un service de transport à la demande simple, modernisé, densifié et égalitaire avec au programme :

- 1 zone unique
- 1 accès à Saintes toutes les 60 minutes avec une première arrivée à Saintes à 7 h 45 et un dernier départ de Saintes à 19 h 10
- 1 offre du lundi au samedi toute l'année (hors jours fériés)
- 1 horaire de dépose et de prise en charge garanti
- 1 desserte de tous les marchés alimentaires hebdomadaires de l'Agglomération
- 1 accès à tous les centres-bourgs. Allo'Buss, c'est un service pour toutes et tous avec une réservation possible en ligne sur le site BUSS ou sur la toute nouvelle application mobile avec un délai de réservation étendu.

**ALLO'  
BUSS**  
*Saintes Grandes Rives, l'Agglo*



Sur Internet  
[Buss-saintes.com](http://Buss-saintes.com)

Par téléphone  
0 800 17 10 17

Sur l'application  
mobile du réseau

Départ avant 12 h

Jusqu'à 18 h  
la veille

Départ après 12 h

Jusqu'à 12 h  
le jour-même  
*(dans la limite  
des places disponibles)*

## La lettre des conseillers départementaux du canton de Thénac



Développer notre canton, soutenir son dynamisme, accompagner les plus fragiles, **autant de priorités** qui ont guidé notre action en 2024. Une ambition forte **portée par la majorité départementale** sous l'impulsion de la **Présidente du Département, Sylvie MARCILLY**.



### A vos côtés au quotidien, des actions concrètes pour notre canton

2024 a ainsi vu **l'achèvement de travaux importants**, comme **l'aménagement de la traverse de Rioux** (1,5 M€ du Département), la **sécurisation du carrefour à Corme - Royal** (215 000 € du Département), **la modernisation des écoles de Berneuil** (1,3 M€).

Avec d'autres **projets aidés par le Département** : restauration du toit **de l'église de Pessines** (18 457 €), isolation de la **salle des fêtes de Thézac** (15 400 €), végétalisation et équipement de **l'école de Preguillac** (14 214 €), restructuration de l'enceinte du **parc du château Maguier de Thénac** (3 250€), extension de **l'aire de jeux de Colombiers** (2 686 €).

Avec un soutien à la **vie culturelle et sportive** : fête de la Jherbaude aux Gonds, course de la Saint Louis à Corme-Royal, chorale *Ensemble Chantons* de Thénac, spectacle « Qui était le docteur Jean » à Rouffiac etc., **toutes ces manifestations ont reçu une aide financière du Département en 2024**.



### Le Département, fer de lance pour relever les grands défis de demain

A l'heure des révolutions nouvelles (numérique, transition énergétique etc.), le **Département vous accompagne au plus près de vos attentes**, toujours dans **la proximité et l'écoute**.

Nous le faisons dans **l'aide aux usages numériques**. Nous avons amené la fibre dans tous les foyers charentais-maritimes (plus de 270 000 raccordés à ce jour !). En parallèle nous aidons **ceux qui sont démunis face à ces nouveaux outils**, afin de **leur faciliter la vie**, notamment en **mettant du matériel informatique à leur disposition**. Dernier projet en date : le **recyclage de matériels à destination des structures et mairies** engagées dans l'accompagnement numérique.

Nous portons bien sûr une **attention particulière à la Jeunesse** avec un **plan départemental spécifique**. Parmi les points déclinés, **la citoyenneté**, avec le lancement du « **passport du civisme** ». **80 communes** ont déjà saisi cet outil, **600 écoliers ont ainsi pu réaliser ce parcours initiatique** en faveur de l'apprentissage du respect des autres et des règles sociales. Un **beau succès** que nous allons poursuivre, notamment en direction des collégiens.



### Un volontarisme qui se heurte à des contraintes budgétaires inédites

Avec un **contexte budgétaire tendu** pour toutes les collectivités, à qui on demande de **faire toujours plus avec toujours moins**, au gré des injonctions unilatérales de l'Etat.

Notre Département affronte de plein fouet **une hausse des dépenses sociales et un effondrement de ses recettes**, qui dépendent essentiellement des frais d'acquisitions immobilières. Or le **marché immobilier est en crise**. Les recettes ont chuté : 70 M€ en moins depuis 2021, à quoi s'ajoutent 50 M€ de dépenses. C'est une **situation extrêmement critique pour tous les Départements** soumis au même « **effet ciseaux** » brutal.

**Nous tenons bon** grâce à une **gestion rigoureuse**, mais **1 /3 des Départements sont déjà au bord de la faillite** et éligibles au fonds de sauvegarde.

Nous appelons l'Etat à changer de trajectoire. Car **en mettant le Département en difficulté, ce sont les Charentais-Maritimes et toutes les communes que nous aidons qui risquent d'en pâtir**, avec des conséquences sur les services de proximité essentiels à la population.

**Sylvie MERCIER**  
Vice-Présidente du Département  
Maire de Thénac



**Alexandre GRENOT**  
Vice-Président du Département  
Maire des Gonds



# Le captage d'eau potable de La Clisse : une ressource précieuse à protéger



Saviez-vous que l'eau qui alimente nos maisons, à La Clisse, provient d'une nappe souterraine située à seulement 15 mètres de profondeur ?

Un captage, nommé « La Roche », permet d'approvisionner en eau potable non seulement notre commune, mais également six autres communes voisines : Balanzac, Corme-Royal, Luchat, Pessines, Pisany et Varzay.



Captage d'eau potable



Commune alimentée en eau potable par le captage de La Clisse

Carte des communes alimentées par le captage situé à La Clisse

## Une ressource vulnérable

La qualité de notre eau potable est menacée par des pollutions, notamment les nitrates et les pesticides. Eau 17, qui gère l'eau et l'assainissement pour la majeure partie de la Charente-Maritime, s'engage activement pour protéger cette ressource fragile. Il met en œuvre deux types d'actions :



**Actions curatives.** Des investissements pour garantir que l'eau distribuée est conforme aux normes de potabilité.

À La Clisse, Eau 17 a mis en place un traitement au charbon sur le captage de « La Roche », mis en service en 2005. Il permet de retirer des pesticides qui sont présents dans l'eau prélevée. Le syndicat a également mis à l'arrêt le captage nommé « Château d'eau », situé au nord de la commune, qui présentait de multiples dégradations. Il est désormais utilisé pour suivre la qualité de la nappe souterraine.



**Actions préventives.** Des initiatives de long terme, qui passent par de la sensibilisation auprès des agriculteurs locaux, des habitants et des communes.

Eau 17 accompagne chaque acteur pour encourager un changement durable des pratiques sans engrais ou sans désherbant : développement de nouvelles filières, de la culture biologique, arrêt d'utilisation d'herbicides et fongicides...

## Des actions concrètes pour préserver l'eau

Notre commune se situe au cœur du territoire Arnoult-Lucérat, qui bénéficie d'un programme d'actions Re-Sources. Eau 17 agit depuis plus de 15 ans sur le secteur pour préserver les sous-sols et la qualité de l'eau. Il travaille activement avec les agriculteurs de la commune qui mènent des actions concrètes.



**Couverture des sols.** Pendant les périodes pluvieuses, les agriculteurs plantent ou sèment des végétaux qui recouvrent leurs champs. Cette technique permet aux végétaux de capter l'azote présent dans le sol, ce qui limite le risque de l'en retrouver aux captages.



**Gestion des intrants.** Les agriculteurs sont encouragés à mettre en place des cultures plus économes en intrants (engrais, pesticides...), comme le miscanthus, par exemple. L'objectif est de réduire l'impact de ces produits chimiques vis-à-vis de la nappe phréatique.

Le syndicat soutient également d'autres initiatives telles que la plantation de haies et la remise en herbe de certaines parcelles proches des captages. Il accompagne les communes pour mettre fin à l'utilisation d'herbicides dans les espaces verts et les cimetières.

À La Clisse, cet accompagnement remonte à 2017. Notre commune s'est alors engagée dans la démarche Terre Saine pour faciliter et mettre en valeur le passage au zéro pesticide. Ces mesures contribuent à créer un environnement plus sain autour des ressources en eau. Vous aussi, aidez-nous à les préserver en évitant d'utiliser ces produits dans votre jardin.

## Le captage de « La Roche » : un site sensible à protéger

Depuis plusieurs années, des dépôts de déchets ont été constatés sur la zone autour de ce captage. Pour protéger le site, qui renferme une ressource d'eau potable, Eau 17 et la commune vont installer des panneaux d'information. Ils rappelleront que le dépôt de déchets est strictement interdit.

Une démarche qui vise non seulement à préserver la qualité de l'eau, mais aussi à protéger notre cadre de vie.



### Quel risque en cas de dépôt illégal ?

Il est important de souligner que le dépôt illégal de déchets n'est pas seulement nuisible pour notre environnement ; il est également passible de sanctions sévères. Selon le Code pénal :

- **Dépôt illégal** : amende allant de 68 € à 1 500 €.
- **Délit environnemental** : amende pouvant atteindre 75 000 € (375 000 € pour les personnes morales) et jusqu'à deux ans d'emprisonnement pour ceux qui abandonnent ou déposent des déchets dans des conditions contraires aux dispositions du Code de l'environnement.

## Le saviez-vous ?

### Miscanthus II

**V**ous rappelez-vous de l'article sur le miscanthus, publié dans le P'tit Clissois de juillet 2023 ?

Cette plante, qui se repique une seule fois pour 20 à 25 ans, se cultive dans tous sols, profonds, frais, riches et même argileux. Le miscanthus a surtout des débouchés très divers : litière pour les animaux, complément alimentaire pour les bovins, paillage, chauffage, biocarburant, bâtiment (isolant) et industrie (bioplastiques).



Cette plante étonnante vient d'être plantée sur la commune de La Clisse, par M. SEGUIN, agriculteur à Saint Georges des Coteaux et possédant des terres sur notre territoire.

M. SEGUIN a déjà planté 4 hectares de miscanthus en 2022. Il a fait sa première récolte en mars 2024, la deuxième étant prévue pour mars 2025. Le miscanthus est très dense, il s'est bien implanté et atteint 3 mètres de haut. La récolte va être bonne.

M. SEGUIN a trouvé des débouchés dès sa première récolte. Il en a vendu à un horticulteur pour le paillage d'anémones, également à un centre équestre pour de la litière pour chevaux fragiles, en remplacement de copeaux de bois, plus agressifs que le miscanthus. La perspective la plus prometteuse va être le chauffage, en alimentant la chaudière de la piscine Aquarelle de Saintes. Des essais concluants ont eu lieu récemment. La chaudière existante peut donc être conservée. La consommation de cette chaudière pourrait permettre une production de 25 hectares de cette plante. Pour rappel, le pouvoir calorifique du miscanthus est supérieur à celui du bois (4700 kWh/tonne pour 3300 kWh/tonne pour le bois).

On ne récolte que la tige, elle est ensuite broyée et mise en silo en attente d'utilisation. Le feuillage est laissé sur place et utilisé comme humus.

Dans notre secteur, deux autres agriculteurs ont également planté du miscanthus, un éleveur de Trizay avec 10 hectares et un autre à Balanzac pour la même surface.

## Dépôt de déchets interdit

### Zone de protection du captage d'eau potable

**Sanctions pénales applicables aux abandons et aux dépôts illégaux de déchets :**  
 Les articles R.632-1 et 635-8 du Code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 69 € à 1 500 € les dépôts de déchets.  
 L'article L. 541-46 du Code de l'environnement qualifie de délit et punit d'une amende pouvant atteindre 75 000 € (375 000 € pour les personnes morales) et de deux ans de prison maximum "le fait d'abandonner, déposer ou faire déposer, dans des conditions contraires aux dispositions du Code de l'environnement".

# Bientôt 16 ans ?

## Il est temps de se faire recenser !

### Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile

### Comment ?

### Pourquoi ?

À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal

## Avec les Colos apprenantes, les enfants changent d'air

**L**es Colos apprenantes réunissent des enfants de tous les horizons autour de la découverte d'une discipline. Reportage aux Ecuries du Seillery, ce mercredi 24 juillet.

Au centre équestre Les écuries du Seillery, à La Clisse, il n'y a pas que les chevaux qui dorment sur place cette semaine du 22 au 26 juillet. Au fond du domaine, sous les arbres, une dizaine de tentes sont installées. Comme chaque année depuis plus de 10 ans, Roxane Dufour accueille une colonie de vacances dans son centre équestre.



Ce sont vingt-deux enfants, de 10 à 11 ans, qui dorment sur place et qui découvrent quatre heures par jour les bases de l'équitation « Si le cheval fait un crottin, il faut s'arrêter ! » rappelle la monitrice devant l'air déconfit de deux jeunes filles. « Les règles sont très importantes, explique Roxane Dufour. Ce sont de grosses bêtes qui peuvent être dangereuses si on n'écoute pas. »

### Séjours prioritaires.

La gérante l'assure, ces règles permettent de cadrer le groupe et d'avoir un groupe plus à l'écoute des adultes. Le reste du temps, les enfants profitent d'activités en plein air et des traditionnelles « veillées ».

« Ce qui est bien, c'est qu'on est assez libre, explique Victor, il y a un vrai « esprit vacances ». « Quand on se réveille on voit la tête d'un copain plutôt que des parents, cest plus sympa », renchérit Oscar.

Financé en partie par la communauté d'agglomération, ce séjour fait partie des treize labellisés « colonie apprenante » cette année. Cela signifie qu'en plus de la grille des tarifs fixée sur le revenu des parents, certains jeunes bénéficient d'un prix encore plus avantageux.

**« Aucune différence n'est faite. Les animateurs et animatrices ne savent pas qui est prioritaire »**

L'Agglomération, en partenariat avec les centres sociaux de Boiffiers-Bellevue et de Belle Rive, a identifié 40 jeunes qui avaient la possibilité de partir à très petit prix, entre 10 et 30 euros la semaine. Cela concerne des enfants en situation de handicap, issus de quartiers prioritaires ou bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance. Pour alléger les parents, les enfants peuvent être pris en charge dès leur lieu de résidence.

Cette semaine dans la colonie d'équitation, 4 jeunes sur 22 bénéficiaient de ce programme. Ce modèle basé sur la mixité sociale doit permettre aux enfants de divers horizons de se rencontrer sans jugement. « Aucune différence n'est faite. Les animateurs et animatrices ne savent pas qui est prioritaire, ça ne se voit pas » assure Sophie Godet, coordinatrice enfance-famille et responsable des séjours. « Certains enfants viennent de zones urbaines, ils apprennent à se découvrir sans a priori » complète le directeur.

### Magie ou breakdance

« Qui avait déjà fait de l'équitation avant? » Certaines mains se lèvent. Quelques-uns ont déjà fait des balades. Pour d'autres, c'est une première, surtout sur une semaine complète. Les plus aguerris montrent aux autres comment s'occuper correctement du cheval, tout le monde met la main à la pâte.

« L'équitation est une activité onéreuse, c'est pourquoi il est important de pouvoir la proposer à tous les enfants » insiste Sophie Godet. D'autres thèmes sont proposés tout au long de l'été comme la magie, le breakdance artistique ou encore « sport et nature »



Article paru dans le journal « *Sud-Ouest* » du 26 juillet 2024

Crédit photo - Apolline Carré-Guillem  
[saintes@sudouest.fr](mailto:saintes@sudouest.fr)



## 10 CONSEILS POUR GÉRER VOS MOTS DE PASSE

mémo

1

Utilisez un mot de passe différent pour chaque service



6

Ne communiquez jamais votre mot de passe à un tiers



2

Utilisez un mot de passe suffisamment long et complexe



7

N'utilisez pas vos mots de passe sur un ordinateur partagé



3

Utilisez un mot de passe impossible à deviner



8

Activez la double authentification lorsque c'est possible



4

Utilisez un gestionnaire de mots de passe



9

Changez les mots de passe par défaut des différents services auxquels vous accédez



5

Changez votre mot de passe au moindre soupçon



10

Choisissez un mot de passe particulièrement robuste pour votre messagerie



ADOPTER LES BONNES PRATIQUES

Pour en savoir plus ou vous faire assister, rendez-vous sur [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr)

## DISPOSITIF NATIONAL CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR

### SES MISSIONS

- 1 ASSISTANCE AUX VICTIMES  
D'ACTES DE CYBERMALVEILLANCE** 
- 2 INFORMATION ET SENSIBILISATION  
SUR LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE** 
- 3 OBSERVATION ET ANTICIPATION  
DU RISQUE NUMÉRIQUE** 

### QUI EST CONCERNÉ ?



RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR :  
[www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr)



## L'élagage, un véritable enjeu pour l'acheminement d'électricité !

### Nos conseils

Ne plantez pas sous les lignes. Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes : 3 mètres.

Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.



### La sécurité, une priorité !



Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une Déclaration de projet de Travaux et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux. Dans certains cas, Enedis peut intervenir par mesure de sécurité.

- ✘ Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé
- ✘ Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes
- ✘ Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne
- ✘ Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne

Si un arbre menace une ligne, prévenez le service dépannage d'Enedis au **09 726 750 17**.

En cas de doute, rendez-vous sur [enedis.fr](https://enedis.fr)

## Comptes rendus des Conseils Municipaux

Le Conseil Municipal se réunit entre 4 et 6 fois par an afin de traiter les sujets importants concernant la commune. Les ordres du jour des 2 dernières réunions sont mentionnés ci-dessous. Les procès-verbaux sont publiés intégralement, après approbation, sur le site internet de la mairie <https://www.laclisse.fr> rubrique *Vie communale* ; les versions papier sont affichés à l'accueil de la mairie et sont consultables aux heures d'ouverture.

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2024

#### Ordre du jour :

- 1324 FONCIER – Acquisition parcelle AM 63 rue des Creugnets
- 1424 RH – CDA Renouvellement contrat médecine préventive
- 1524 SDEER17 – Modification des statuts
- 1624 Centre De Gestion 17 – Nouvelle affiliation

Questions diverses

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2024

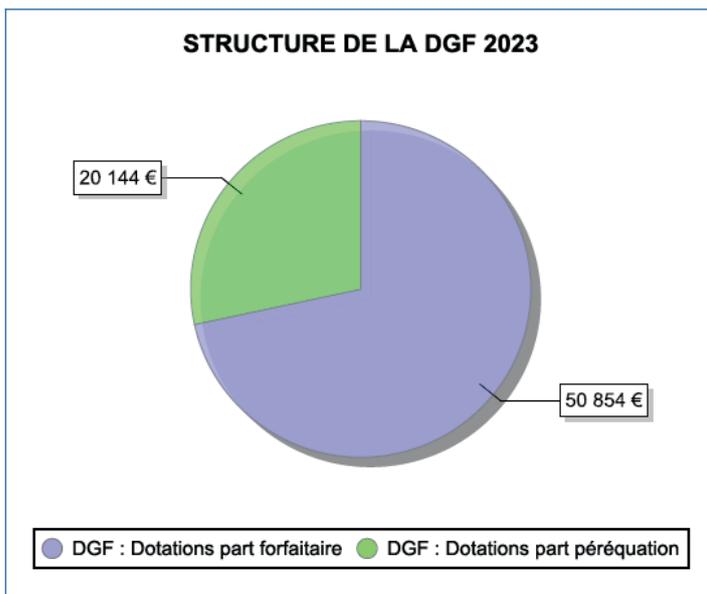
#### Ordre du jour :

- 1724 RH – Centre De Gestion 17 - contrat collectif assurance statutaire
- 1824 RH – Centre De Gestion 17 - contrat collectif assurance prévoyance
- 1924 RH – Centre De Gestion 17 - Convention missions facultatives
- EAU17 – rapports annuels 2023

Questions diverses

## FINANCES – REPÈRES

### la dotation de fonctionnement



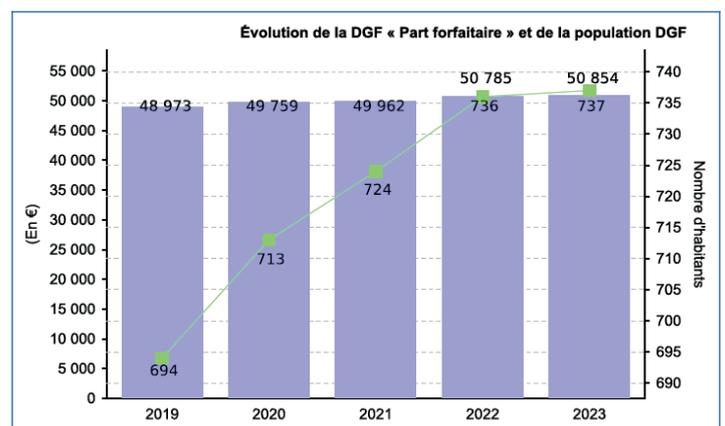
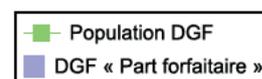
La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre. (source DGFIP)

#### Structure de la DGF

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire calculée par rapport à la population et la superficie,
2. une ou plusieurs part de péréquation (DSUCS, DSR, DNP)

#### DGF La Clisse





## De la gerbe au grenier

**L**oin des rutilantes machines contemporaines, aseptisées, climatisées, informatisées, gavées d'électronique, capables d'avaloir des hectares et des hectares nuits et jours, les moissons d'antan exigeaient bras, temps, sueur et poussière.

C'est aux alentours du 14 juillet que la lieuse tractée par une paire de bœufs, des chevaux ou les premiers tracteurs avait mis en gerbes les épis qu'il fallait ensuite mettre en quintaux, les grains bien à l'intérieur afin de les protéger de l'humidité en priant Dieu que la pluie ne vienne pas compromettre la récolte. Les quintaux chargés sur les charrettes étaient alors transportés dans la cour de la ferme pour y être disposés en gerbier en l'attente d'y voir débarquer l'entreprise de battages mobilisée pour plusieurs jours dans le village.

Pour peu que les vents soient bien orientés, nous pouvions entendre le boum boum du monocylindre « Société Française » depuis Luchat. Monsieur G... dit « Fil de fer » arrivait en convoi exceptionnel avec son cortège de matériels, l'énorme tracteur pour l'époque, « made in France à Vierzon » tirait la batteuse, française comme il se doit, derrière encore la presse à haute densité et enfin la remorque contenant tuyaux, courroies, crics, cales et divers accessoires.

La veille au soir, la machine se garait le long du gerbier, alors commençait un long cérémonial qu'enfants, nous observions les yeux grand ouverts. A l'aide d'un niveau le

patron creusait si besoin était ou soulevait au cric, calait les roues afin que les trémies de la machine puissent travailler parfaitement à l'horizontale pour séparer le grain de l'enveloppe, mettre en place la presse chargée de récupérer la paille, relier la batteuse, la presse et le tracteur par d'énormes courroies croisées bien entendu sans la moindre protection, tendre et caler, disposer les tuyaux chargés d'évacuer en tas les « balles » (enveloppe du grain).



Ce long travail de préparation demandait expertise et attention. Il pouvait alors se faire tard. Il était temps de servir le mijhot bien sucré, bien mérité. Demain, il fera jour. (à suivre).

James VIAUD

## État Civil



### NAISSANCES

Nolan GOMEZ-PAIV .....7 Février 2024  
 Hanaé BODIN .....2 Avril 2024



### MARIAGES

THEBAULT Florian et VIOLA Agnès.....11 Mai 2024  
 NOMA Fabien et ARVIER Christne.....06 Juillet 2024



### DÉCÈS

Betty COMPAN .....24 Mars 2024  
 Michelle CAGNARD .....15 Avril 2024  
 José Manuel DIAS SANTOS.....12 Juillet 2024  
 Michèle FANTINEL .....12 Juillet 2024  
 Colette GRAVAUD .....5 Août 2024  
 Charlotte GALLET .....10 Octobre 2024  
 Daniel KRAFT .....29 Octobre 2024



### Connaissez-vous votre commune ?

Cochez la bonne réponse parmi les propositions.  
(Réponses en bas de la page)



- 1 Le parc de la Gabirotte permet de déambuler dans des allées récemment aménagées. Quelle est la longueur du parcours ?
- 1 200 m  
 966 m  
 850 m
- 
- 2 Combien y a-t-il de rues et impasses dans la commune ?
- 16  
 18  
 20
- 
- 3 Quelle est la longueur de la voirie communale ?
- 8 732 m  
 9 145 m  
 8 150 m
- 
- 4 Où se situe le pont de la « pipée » ?
- en limite avec Nieul-les-Saintes  
 en limite avec Luchat  
 en limite avec Corme-Royal
- 
- 5 Où se situe le « Pont de l'Ouille »
- sur la RD 127  
 sur la RD 728  
 rue Sainte Madeleine (limite Nieul-les-Saintes)
- 
- 6 Où se situe le « Bouil du muet » ?
- dans le bois « Coudrat »  
 dans le « chemin de la chèvre »  
 rue du Primaud limite Nieul-les-Saintes
- 
- 7 En quelle année fut créé le centre équestre ?
- 2000  
 2008  
 2010
- 
- 8 Avant d'être dénommée « rue du Château d'eau » quel était le nom de cette voie communale ?
- chemin des vignes  
 chemin du fief  
 chemin des veillereés

## Liste des entreprises et professions libérales

### Secteur du BTP

C'ELECT CLIM 17 (électricité – climatisation)  
38 Route Marennes Oléron – Tél : 06 38 79 11 75

Charente Aquitaine Sol et Mur (revêtement sol)  
10 Route Marennes Oléron – Tél : 06 30 24 10 00

Philippe DURANDET (Reflex Rénovation )  
3 rue de l'Arc en ciel - Tel : 06 22 43 70 04

GAGNEPAIN ELEC (électricité générale)  
28 route Marennes Oléron - Tél : 05 46 74 43 62

Cédric PARIS (électricité générale)  
2 bis rue des Berthelots - Tel:06 6790 80 70

Anthony ROY (maçonnerie générale)  
44 rue des Tards – Tel: 06 86 95 41 61

Baptiste SUIRE ( électricité générale)  
9 rue du Château d'eau – Tel: 06 13 39 13 12

### Professions libérales

Michèle POULET-DUROT (infirmière)  
14 rue Mailletries - Tél : 05 46 74 25 31

David THEILLET ( agent immobilier indépendant)  
1 rue du Logis - Tel : 06 62 51 59 94

Philippe DUPIN de MAJOURBERT ( professeur de musique)  
12 rue du Cloneau - Tel 06 82 97 21 50

Marc CHION ( expert automobiles)  
46 rue des Tards - Tel :06 23 97 70 19

Bruno LAMBERT ( agent immobilier)  
22 Route de Marennes-Oléron - Tél : 05 46 95 55 38

Thomas CASTANHIERA (agent immobilier )  
24 rue des Tards - Tel : 06 08 40 18 38

### Garage – mécanique générale

Hervé BOURDIN ( négoce véhicules)  
12 rue du Château d'eau - Tel : 06 85 07 41 58

Garage LARGE (agent PEUGEOT)- Hervé LARGE  
7 route Marennes Oléron - Tél : 05 46 93 28 07

### Divers

Jocelyne BARBEAU (élevage chevaux)  
6 rue des Nougers - Tél : 05 46 95 55 38

EURO EMBALLAGES CHARENTAIS  
54 route Marennes Oléron - Tel : 05 46 74 45 50

Nolwenn HUIBAN (vVerrière d'art)  
22 Rue des Tards

LES ECURIES DU SEILLERY (équitation poneys et chevaux)  
6 rue des Nougers - Tél : 06 66 24 04 20

### Agriculture – Maraîchage - Paysage

Jérôme CHARRIER (agriculteur)  
59 rue du Château d'Eau - Tél : 05 46 90 32 89

Benjamin DREUILH (aménagement paysager)  
4 Rue des Nougers - Tél : 06 17 38 28 77

Virginie FORZY – les paniers d'Augustine (maraîchage)  
10 rue du Logis - Tél : 07 67 08 49 91

Patrick HURIAUD ( apiculteur Vente détail )  
37 rue des Tards - Tel :06 75 37 89 69

Entreprise PIERDON (élagage)  
15 Rue Sainte Madeleine – Tél : 07 50 58 58 04

### Gîtes et chambres d'hôtes

Jocelyne BARBEAU  
6 rue des Nougers - Tél 05 46 95 55 38

Janine et Bernard GAGNEPAIN  
28 route Marennes Oléron - Tél : 05 46 94 44 33

Bruno LAMBERT  
22 route de Marennes-Oléron - Tel : 05 46 95 66 51

Julie PASDELOUP  
6 rue du Berlereau - Tel : 06 63 48 87 22

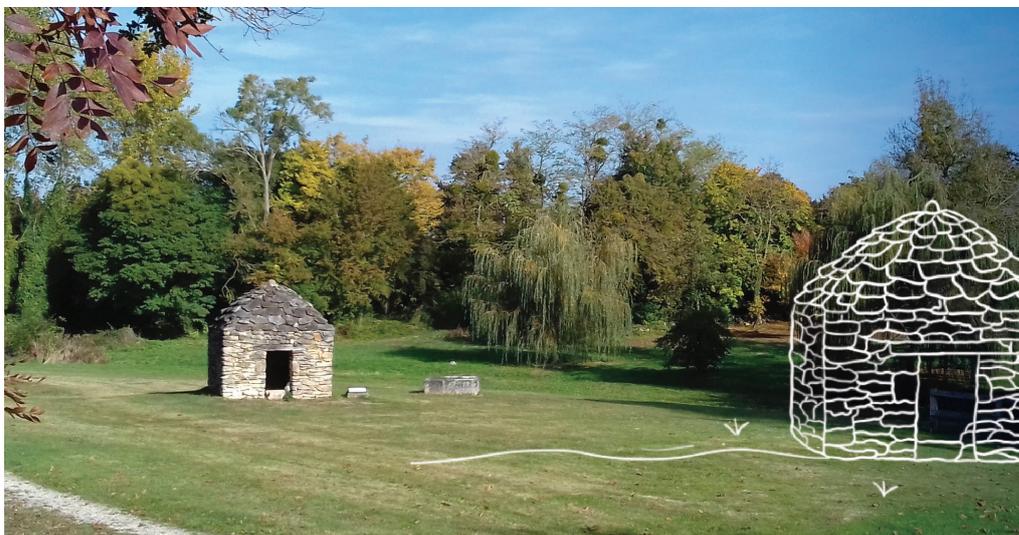
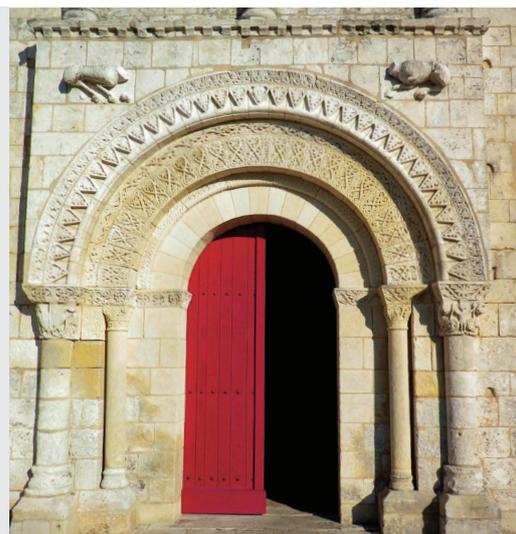
Jenny et David ROUSSEAU  
12 E rue de l'Arc en ciel - Tel : 06 62 24 64 37





## Informations sur la mairie de la Clisse

-  Place de la Mairie • 17600 La Clisse
-  **05 46 74 40 57**     **Email** : [accueil@la-clisse.fr](mailto:accueil@la-clisse.fr)
-  Pour les urgences :  
**Maire : 05 46 94 74 72** - **1<sup>er</sup> Adjoint : 05 46 74 45 50**
-  Ouverture secrétariat de la mairie  
**Lundi : 13h30 - 17h** ..... **Mardi : 13h30 - 17h**  
**Mercredi : 8h30 - 12h** ..... **Jeudi : 13h30 - 17h**  
**Vendredi : 9h - 12h30 | 13h30 - 17h**



## Numéros utiles :

- **Centre de loisirs « Les Frimousses »** : 05 46 74 48 68
- **Communauté d'Agglomération de Saintes** :
  - *Standard* : 05 46 93 41 50
  - *Service ordures ménagères* : [dechets@aggllo-saintes.fr](mailto:dechets@aggllo-saintes.fr)
- **Paroisse Saint Vivien** : 05 46 93 09 92
- **Gendarmerie de Corme Royal** : 05 46 94 72 17
- **Samu** : 15 | **Pompiers** : 18
- **Médecins de nuit, jours fériés** : 05 46 27 55 20
- **Hôpital de Saintes** : 05 46 95 15 15

